

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

DÉROGATION MINEURE # 2023-08

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 4 décembre 2023 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-08.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO 3 480 784

NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de permettre un lotissement dans le but d'une future construction d'un bâtiment principal (résidence) sur un terrain dont la largeur minimale ne respecte pas la largeur minimale requise, soit 50 mètres, tel que décrit au règlement de lotissement 2009-10, article 6.1 Normes minimales.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce dix-septième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le dix-septième jour du mois de novembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Directrice générale/Greffière-trésorière